

Image not found or type unknown



Extrait de naissance ou acte de naissance

Par **nannousa**, le **12/10/2011** à **01:15**

Bonjour, rnje suis une tunisienne et je compte me marier en france avec mon copain français,à la mairie on nous demande des copies integrales de nos actes de naissance,à la mairie de ma ville on minforme qu on ne delivre que des extraits de naissance,que puis je faire,est ceque le mariage est possible s ilya tt les papiers mais aussi avec un extrait de naissance et pas un acte de naissance,tout en sachant que je presente un certificat de celibat du consulat de mon pays en france.MERCI de me renseigner